



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**SÉANCE THÉMATIQUE DU COMITÉ SPS SUR LES ZONES EXEMPTES DE PARASITES
MARDI 27 FÉVRIER 2018
OMC, CENTRE WILLIAM RAPPARD, GENÈVE**

PROGRAMME

Révision

Le Comité SPS est convenu, à sa réunion de novembre 2017, de tenir une séance thématique concernant les zones exemptes de parasites immédiatement avant sa réunion de mars 2018, sur la base d'une proposition présentée par les États-Unis.¹ La séance permettra aux Membres de l'OMC de mieux connaître les normes de la CIPV sur les zones exemptes, et d'échanger des données d'expérience sur l'établissement de telles zones dans la pratique, s'agissant des difficultés rencontrées comme des avantages. Cela devrait contribuer à renforcer la confiance entre partenaires commerciaux lorsque des zones exemptes sont reconnues ou lorsque leur reconnaissance est demandée.

La séance portera essentiellement sur les parasites des végétaux et permettra d'examiner la mise en œuvre du concept de zone exempte, tant du point de vue du pays importateur que du pays exportateur.

La séance thématique aura lieu à Genève (Suisse) le mardi 27 février 2018 à 10 heures, et se poursuivra l'après-midi à 15 heures si nécessaire.

Président: M. Marcial Espínola

1 RÈGLES ET DIRECTIVES INTERNATIONALES

Dispositions de l'Accord SPS sur les zones exemptes de parasites (article 6) et directives pertinentes (G/SPS/48)

Intervenant: Mme Anneke Hamilton, Secrétariat de l'OMC

Jurisprudence pertinente concernant les zones exemptes de parasites (article 6)

Intervenant: M. Miguel Villamizar et M. Ahsan Ali, Secrétariat de l'OMC

Normes de la CIPV sur les zones exemptes de parasites

Intervenant: Mme Ketevan Lomsadze, Spécialiste chargée de la facilitation de la mise en œuvre, Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Séance de questions/réponses

¹ G/SPS/GEN/1593/Rev.1.

2 ÉCHANGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE AUX NIVEAUX RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

Première partie: données d'expérience des organisations régionales et internationales

Intervenants:

- M. Carlos Lobos, Ingénieur agricole, Superviseur national du programme sur la mouche des fruits, Service de l'agriculture et de l'élevage (SAG), Chili, **Comité phytosanitaire du Cône Sud (COSAVE)**
Importance de l'utilisation de la notion de zone exempte de parasite pour le COSAVE
- M. Walther R. Enkerlin, Entomologiste, *Section de lutte contre les ravageurs*, Division conjointe FAO/AIEA, **Agence internationale de l'énergie atomique**
La stérilisation des insectes

Séance de questions/réponses

Deuxième partie: données d'expérience des Membres

Intervenants:

- M. Gonzalo Ríos, Chef du Département des négociations internationales, Service de l'agriculture et de l'élevage (SAG), Ministère de l'agriculture, **Chili**
Expérience du Chili en matière d'application du principe de régionalisation dans le domaine phytosanitaire
- M. Harry Arijs, Directeur adjoint de l'unité G1 – Préservation des végétaux, Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire, Commission européenne, **Union européenne**
La régionalisation pour la préservation des végétaux dans l'UE
- M. Carlos Soto Litera, Directeur exécutif, Programme MOSCAMED, **Guatemala**
Le programme MOSCAMED et les zones exemptes de parasites
- M. Tang-Kai Wang, Spécialiste, Bureau d'inspection et de mise en quarantaine zoosanitaires et phytosanitaires, **Taipei chinois**
Données d'expérience en matière de détermination du statut de zone exempte de parasites
- M. Emigdio Gómez, Directeur, Département de la préservation des végétaux, Ministère de l'agriculture, **République dominicaine**
République dominicaine: Données d'expérience en matière d'éradication d'un foyer de mouche méditerranéenne des fruits et de déclaration de zone exempte de parasites

Séance de questions/réponses

3 DISCUSSION GÉNÉRALE
